



Sommaire

27 AVR. 2015



S'informer

Le zoom de la rédaction

Première transformation /

La Fédération nationale du bois signe le Pacte de responsabilité p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 8

Les calendriers de la formation et des manifestations en mai

L'actualité en régions p. 9

Nord – Picardie / Une résidence étudiante en construction modulaire bois

Pyrénées – Roussillon / AG de Midi Pyrénées bois : mobilisation locale

Rhône-Alpes /

Loire : Jean-Paul Martel passe la main à la direction d'Inter forêt-bois 42

Bourgogne / Cinq hectares de jeunes douglas détruits par un collectif anonyme

Gros plan

Politique forestière /

Sénat : un rapport préconise d'organiser et de rationaliser les soutiens publics . . . p. 11

Comprendre

Dossier séchage

Une phase importante de plus en plus intégrée par les scieries p. 13

Formation / Pilotage de séchoirs : la demande progresse p. 14

Étude technique /

Le séchage artificiel, une étape clé pour mieux valoriser le sapin (*Abies alba*) . . . p. 15

Franche-Comté /

Installation de deux préséchoirs : Eurochêne à la pointe en séchage p. 18

Aquitaine / Beynel PGS : le gaz en plus de la biomasse p. 21

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes ONF / Saulieu : 5.000 m³ de chêne façonné vendus en Bourgogne . . . p. 23

Cours des bois sur pied p. 24

Le Journal des annonces du bois p. 25

Renseignements commerciaux p. 34

Franc-parler

Investir

pour suramortir ?

Selon le baromètre climat mondial des affaires d'avril 2015, les entreprises françaises anticipent une baisse de 6,5% de leurs dépenses d'investissement, chiffre très inquiétant puisque dans le même temps les entreprises européennes planifient une hausse de 6,2% de ces mêmes dépenses.

Est-ce ce qui vient de pousser le gouvernement à donner un coup de pouce aux entreprises qui investissent en leur offrant la possibilité de suramortir de 40% leurs investissements réalisés entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016 ? Ce qui pour une entreprise imposée au taux de 33% reviendrait à bénéficier d'une économie d'impôt de 13% de la valeur de l'investissement.

Cette mesure aura vraisemblablement un effet conjoncturel mais ne remplira pas les carnets de commande. Est-il nécessaire de rappeler au gouvernement que les sociétés n'investissent pas en fonction de telle ou telle incitation fiscale mais bien en fonction de l'état de leur carnet de commande et de leur marché ?

Cette mesure ne convaincra pas les entreprises qui n'avaient pas prévu d'investir mais pourrait seulement créer un effet d'aubaine auprès de celles qui avaient déjà programmé leurs achats ce qui pourrait avoir pour conséquence de créer un trou d'air en termes d'investissements au second semestre 2016, c'est-à-dire à la fin de cette période dite de suramortissement.

Souhaitons que d'ici là, la relance tant annoncée mais toujours tant attendue puisse prendre le relais, puisque selon la banque de France la croissance française pour 2015 serait de 0,7% mais les prévisions macro-économiques les plus récentes de l'OCDE tablent sur 1,1% en 2015 et 1,7% en 2016.

Soulignons enfin que ce mécanisme de suramortissement est réservé aux investissements industriels, pour les matériels et outillages utilisés pour des opérations de fabrication ou de transformation.